

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins

COMMISSION TECHNIQUE

DEPARTEMENTALE de l'OISE



Commission : Commission Technique Départementale

Réglementation

Examen Initiateur / Session mai 05

Nom

Prénom

Prérogatives de l'initiateur club (référencées de « a » à « g ») indiquées au manuel ainsi que celles complémentaires pour les E2 au nombre de 2

Qui par sa signature peut délivrer le brevet N I au sein d'un club ?